









QU'EST-CE QUE LE SCoT ?

C'est un document qui porte
UNE VISION À 20 ANS pour le territoire!

Il structure l'**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE** en intégrant l'ensemble des politiques locales : habitat, activités économiques, commerce, mobilité, gestion des espaces (urbanisés, cultivés, naturels) et respect des ressources naturelles.

Il fédère les communes et les communautés de communes de son territoire, tout comme les élus locaux ainsi que l'État, la Région, le Département, les territoires voisins et les chambres consulaires (agriculture, industrie, métiers). **TOUS MOBILISÉS**!



Bassin annécien : les grands enjeux d'aujourd'hui

VERS DES TRANSITIONS MAJEURES POUR LE BASSIN AVEC LE SCoT



Une transformation énergétique

Le SCoT contribue, par ses choix d'organisation spatiale, à tendre vers une sobriété énergétique et une adaptation au changement climatique par :

- la maîtrise de la consommation d'énergie carbonée, en agissant sur les transports collectifs et leur accessibilité, les modes doux, actifs, l'habitat, ...
 - le développement de la production d'énergie d'origine renouvelable.



Un renouveau écologique

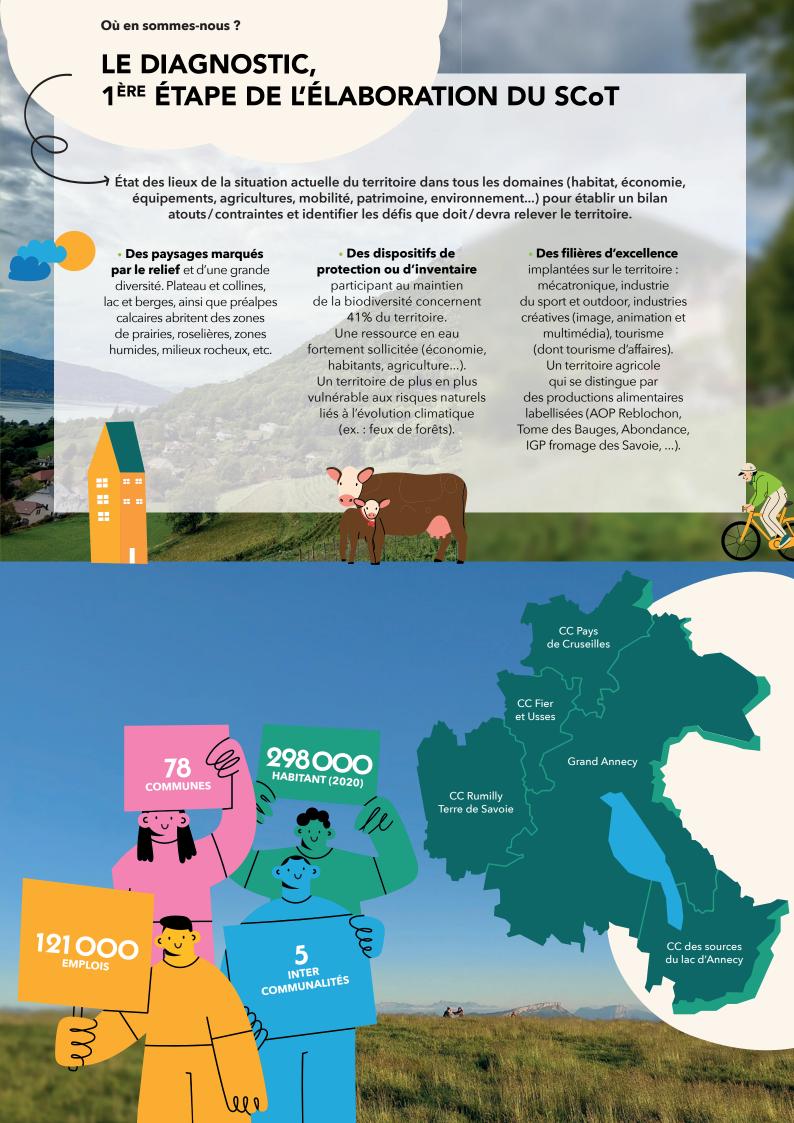
Le SCoT est le moyen de protéger les habitats naturels remarquables (grands espaces naturels, forêts, zones humides, etc.) et ordinaires (espaces cultivés, prairies, jardins, etc) qui participent au développement de la biodiversité.





Engager la transition foncière

Le SCoT s'inscrit dans la réduction de l'artificialisation des sols et le maintien d'espaces naturels. En cohérence avec la loi Climat Résilience (2021), il met en œuvre l'atteinte de l'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) à l'horizon 2050, en innovant dans les modes d'urbanisation (compacité, densité acceptable...) et en privilégiant la construction en renouvellement du tissu urbain existant.





SCoT, QUELLES SONT LES GRANDES ÉTAPES ?

DIAGNOSTIC

PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE

NOUS EN SOMMES ICI

> **DOCUMENT** D'ORIENTATION & D'OBJECTIFS

2021

2022

2023

2024

Projet du territoire pour les 20 prochaines années : ambitions et souhaits des élus, acteurs et habitants.

Objectifs opérationnels : définition des moyens nécessaires à la mise en œuvre de ce modèle d'aménagement, les conditions d'amélioration du cadre de vie résidentiel et les principes d'engagement des transitions écologiques, énergétiques et foncières.



Participez aux débats qui construiront l'avenir du Bassin!

Mardi 3 octobre 2023 : 19h siège de la CC Rumilly Terre de Savoie Mercredi 4 octobre 2023: 19h

salle de cinéma de la Commune de Doussard

Jeudi 5 octobre 2023 : 19h salle des fêtes de la Commune de Villaz Mardi 10 octobre 2023 : 19h

salle de la convivialité de la mairie déléguée de Seynod

Mercredi 11 octobre 2023: 19h salle polyvalente de Villy-le-Pelloux

Jeudi 12 octobre 2023 : 19h salle d'animation de Sillingy



ÉCRIVEZ-NOUS!

Au 18 chemin des cloches, 74940 Annecy, vous pouvez vous exprimer directement dans le Registre de la concertation à votre disposition dans nos locaux ou nous envoyer un courrier.

Sur www.scot-bassin-annecien.fr, vous pouvez nous écrire sur l'onglet "Nous contacter".



Pour être informé.e.s tout au long des travaux du SCoT, des «Lettres SCoT» seront éditées à chacune des grandes étapes d'avancement. Celle-ci est la première, d'autres suivront.

